

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°35/2026

Communauté de Communes Nièvre et Somme
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 53
Membres titulaires présents : 52
Membres votants : 53

L'an Deux mille vingt-six, le mercredi 15 Avril à 15h00, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le mardi 7 Avril, s'est réuni à la salle Le Chiffon Rouge à Flixecourt sous la présidence de Monsieur Philippe FRANCOIS, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI-POLLEUX/ POIRET/ PELTOT/ LEPOIX/ STEFANCZYK/ HAFIAN/
LEBRUN/ DIRUY/ PADE/ CALAIS/ SOUILLARD/ DE ALMEIDA/ DORION/ DECERF/
LEMAIRE/ BARDOUX

Mrs DETOURNE/ PINCHON/ GOURGUECHON/ HERBETTE/ BARBET/ DELASSUS/
LAGRANGE/ DELFOSSE/ SINOQUET/ MARECHAL/ GAILLARD/ DELAFOSSE/ TESTU/
GUILLOT/ COLOMBEL/ MAUGER/ ROHAUT/ PHILIPPE/ CAUDRON/ FRANCOIS/
WALIGORA/ BONVARLET/ TIRMARCHE/ OLIVIER/ DELVILLE/ BELLAREDJ/ HENRY/
PARMENTIER/FOURNET/ LOUETTE/ POIRÉ/ CLAEYS/ LEFEBVRE/ DUCROTOY/
LECLERCQ/ LEBLANC

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Monsieur CARLE

Pouvoir :

Monsieur CARLE donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA

Secrétaire de séance : Madame PADE

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Le Conseil communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 Octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10,

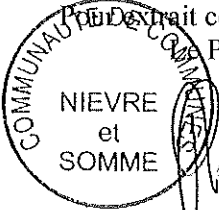
Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents,

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze.

- DECIDE à l'unanimité de fixer le nombre de vice-présidents à 11.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.


Publié conforme,
Président.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
NIEVRE
et
SOMME

Philippe Fraux

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 20 Avril 2026 et de sa publication le 21 Avril 2026.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
NIEVRE
et
SOMME

Philippe Fraux